

**Afin de prévenir les accidents majeurs et de limiter leurs conséquences potentielles, la Direction d'Ajay Europe s'engage à :**

- Identifier et évaluer les risques d'accidents ;
- Analyser et prendre en compte les risques avant la création et la modification d'installations ;
- Identifier les situations d'urgence et mettre en place les moyens pour y faire face ;
- Maintenir ses installations en bon état de fonctionnement à travers des plans de maintenance préventive et curative.
- S'assurer par des contrôles périodiques du bon état des installations
- Analyser les incidents et accidents pour définir et mettre en place les actions correctives.
- Impliquer le personnel dans la gestion des risques en le formant et en développant ses compétences.
- Informer et travailler avec ses partenaires pour limiter les risques des interventions extérieures (plan de prévention - protocole de chargement déchargement)

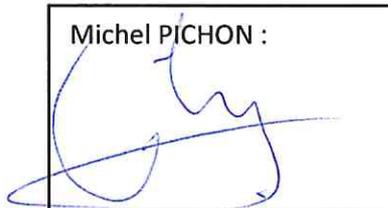
La direction du site s'engage à améliorer en permanence la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs identifiés dans l'étude de dangers.

**Dans un souci d'amélioration de la sécurité du site, la Direction révisera régulièrement cette politique et son application en fonction des progrès et de l'évolution de la société.**

Cette politique est communiquée à tout le personnel par voie d'affichage et fait partie intégrante de la formation des nouveaux employés.

Elle est diffusée aux autorités et est tenue à la disposition des parties prenantes et du public.

Michel PICHON :



Régis JULLIOT :

